

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** *du 5 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le 5 avril à 10 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2014

Présents : MMmes. FOURNEL Dominique, BULART Frédéric, RICHETER Luc, GANTOIS Marlène, IMMERY Arlette, KONTOMICHS Christine, LAROSA Maxime, LAVALARD Gérard, MARTIN Michel, OBLIN Claudine, OLIVIER Julie, PHILIPPOT Michaël, PIRON Aurélie, TROUILLE Philippe, WOIMENT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme GANTOIS Marlène

### **OBJET - Election du Maire**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel MARTIN, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal élus le 23 mars et 30 mars 2014, cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. BULART Frédéric, Mme FOURNEL Dominique, Mme OBLIN Claudine, M. PHILIPPOT Michaël.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exceptions signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. nombre de votants : 15  
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
d. nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15  
e. majorité absolue : 8

<i>noms et prénoms des candidats</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en toutes lettres</i>
FOURNEL Dominique	8 voix	huit
MARTIN Michel	7 voix	sept

**Mme Dominique FOURNEL a été proclamée maire et a été immédiatement installée.**

## OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme Dominique FOURNEL, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes conditions que le maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

## ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. nombre de votants : 15  
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1  
d. nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14  
e. majorité absolue : 8

<i>noms et prénoms des candidats</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en toutes lettres</i>
BULART Frédéric	7 voix	sept
OBLIN Claudine	7 voix	sept

### 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

- a. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. nombre de votants : 15  
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
d. nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15  
e. majorité absolue : 8

<i>noms et prénoms des candidats</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en toutes lettres</i>
BULART Frédéric	8 voix	huit
OBLIN Claudine	7 voix	sept

**M. BULART Frédéric a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

## ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. nombre de votants : 15  
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
d. nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15  
e. majorité absolue : 8

<i>noms et prénoms des candidats</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en toutes lettres</i>
PHILIPPOT Michaël	7 voix	sept
RICHETER Luc	8 voix	huit

**M. RICHETER Luc a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.**

### QUESTIONS DIVERSES

Suite à une question posée par un conseiller sur la désignation des conseillers communautaires, la Maire informe l'assemblée que des précisions seront annoncées au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 10 avril 2014.

		Présent(e)	Signature de l'élu(e)
BULART	Frédéric	X	
FOURNEL	Dominique	X	
GANTOIS	Marlène	X	
IMMERY	Arlette	X	
KONTOMICHOUS	Christine	X	
LAROSA	Maxime	X	
LAVALARD	Gérard	X	
MARTIN	Michel	X	
OBLIN	Claudine	X	
OLIVIER	Julie	X	
PHILIPPOT	Michaël	X	
PIRON	Aurélie	X	
RICHETER	Luc	X	
TROUILLE	Philippe	X	
WOIMENT	Benjamin	X	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	